



PROCES-VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 28 mars 2026

Date : 02 avril 2026

Heure : 20h00

Début de séance : 20h15

Présents : BRUNEAU-CHAREIX-LARZILLIERRE-DESBORDES-MASSY-DELPUECH-GALTIER-GARNIERGEOFFROY-TEIXEIRA-BERNARD-JOUVEAU-BEAUDOU-BRAUD-AGOT

Pouvoirs : /

Secrétaire : Martine TEIXEIRA

Auxiliaire : Catherine MARCHIVE

Quorum : oui

Ordre du jour :

- Désignation des délégués aux différents organismes intercommunaux
- Constitution des commissions municipales de travail
- Questions diverses

Adoption du procès-verbal de la réunion du 20/03/2026

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Décisions du maire (délégation du Conseil municipal en date du 11/09/2020)

⇒ **Décision n° 2026/02 : Ouverture d'une ligne de trésorerie**

- **Désignation des nouveaux représentants de la collectivité au sein des organismes extérieurs**

- Madame la Maire informe le Conseil municipal qu'en début de mandat, les conseillers municipaux élisent leurs représentants qui seront appelés à siéger au sein d'organismes extérieurs.
Chaque organisme définit le nombre de titulaires et suppléants à élire.

⇒ **Délibération n° 2026/16 : Désignation du représentant au secteur territorial énergies du Syndicat Energie Haute-Vienne**

- *Syndicat Energie Haute-Vienne (SEHV) : 1 délégué*

Le Syndicat Energie est un syndicat mixte constitué des 195 communes et des 12 communautés de communes du département, de la Communauté Urbaine Limoges Métropole et du Conseil départemental de la Haute-Vienne.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

PROCEDE à cette désignation et choisit, pour représenter la commune au Secteur territorial d'énergie SUD du Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV) :

→ Représentant titulaire :

- Monsieur Alexis AGOT
-

⇒ **Délibération n° 2026/17 : Désignation des délégués auprès du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable Vienne-Briance-Gorre**

- *Syndicat d'Alimentation en Eau Potable Vienne-Briance-Gorre :
2 délégués titulaires / 2 délégués suppléants*

Le Syndicat Vienne-Briance-Gorre est un syndicat mixte qui a pour objet la production et la distribution d'eau potable aux abonnés, sur le territoire de l'ensemble des communes et EPCI adhérents et limitrophes.

Le Conseil municipal a procédé à la désignation des délégués auprès du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable Vienne-Briance-Gorre.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Sont désignés :

→ Délégués titulaires :

- **Monsieur Jean-Marie MASSY**
- **Monsieur David BEAUDOU**

→ Délégués suppléants :

- **Madame Françoise GARNIER GEOFFROY**
- **Madame Josette GALTIER**

⇒ **Délibération n° 2026/18 : Désignation des délégués auprès du Syndicat de Voirie de Nexon**

- *Syndicat de Voirie de Nexon : 2 titulaires / 2 suppléants*

Le Syndicat de Voirie de Nexon est composé de diverses communes, il intervient essentiellement sur les routes (point à temps).

Le Conseil municipal a procédé à la désignation des délégués auprès du Syndicat de Voirie de Nexon.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Sont désignés :

→ Délégués titulaires :

- **Monsieur Alain DELPUECH**
- **Monsieur Régis DESBORDES**

→ Délégués suppléants :

- **Monsieur Alexis AGOT**
- **Monsieur Guillaume CHAREIX**

-
- **Commissions communales de travail**

⇒ **Délibération n° 2026/19 : Création des commissions de travail**

Le Conseil municipal a la possibilité de créer en son sein, des commissions municipales chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres dans le cadre de la préparation des délibérations.

Ces commissions sont des commissions d'étude. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le Conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

DECIDE de procéder à la création des commissions communales de travail suivantes :

COMMISSIONS	RESPONSABLE	PARTICIPANTS
Surveillance travaux	Alain DELPUECH	Alexis AGOT Régis DESBORDES Guillaume CHAREIX
Urbanisme / Environnement Développement durable	Jean-Marie MASSY	Régis DESBORDES Françoise GARNIER GEOFFROY Pierre DELAGE
Finances	Guillaume CHAREIX	Jean-Marie MASSY Martine TEIXEIRA Laetitia LARZILLIERE
Affaires scolaires	Laetitia LARZILLIERE	Mélina JOUVEAU Carine BERNARD Josette GALTIER
Communication	Alexis AGOT	Martine TEIXEIRA Laetitia LARZILLIERE Carine BERNARD Guillaume CHAREIX
Culturelle	Françoise GARNIER GEOFFROY	Guillaume CHAREIX Carine BERNARD Mélina JOUVEAU
Salle polyvalente	Josette GALTIER	Mélina JOUVEAU François BRAUD
Cimetière	Françoise GARNIER GEOFFROY	Josette GALTIER François BRAUD
Aide sociale	Carine BERNARD	Pierre DELAGE Martine TEIXEIRA
Conseil municipal des Jeunes	Carine BERNARD	Josette GALTIER Laetitia LARZILLIERE François BRAUD

Dans le cas où la commune choisirait de faire appel à la CAO concernant un marché passé en procédure adaptée, il faut préciser que son rôle est purement consultatif car elle n'a pas compétence pour choisir l'offre économiquement la plus avantageuse. Un procès-verbal doit être établi.

La CAO n'a pas nécessairement un caractère permanent, mais il est possible de décider de la faire pour éviter de désigner une CAO à chaque fois que son avis est requis.

⇒ *Il sera procédé à une nouvelle désignation des membres de la commission d'appel d'offres à l'occasion d'un prochain Conseil municipal, trois membres titulaires et trois membres suppléants doivent être désignés.*

➤ Questions diverses

❖ Madame la maire :

- Non renouvellement du contrat à durée déterminée de l'agent effectuant 14 h, hebdomadaires. Fin du contrat 31 mai 2026.

➤ *Régis DESBORDES*

Informe l'assemblée qu'il ne sera pas recherché, dans l'immédiat, de nouvel agent. Une réflexion sur la réorganisation du travail de l'agent titulaire doit être engagée. L'intervention de prestataires extérieurs est envisagée.

- Création d'une ligne téléphonique « mobile » pour la gestion des astreintes (maire et adjoints).
- Etude pour l'installation d'une ligne téléphonique à la cantine.
- Le devis pour l'installation des deux volets roulants destinés à la classe de CM2, bâtiment principal de l'école, a été signé pour un montant de 1 622, 96 € TTC auprès de l'entreprise GEDIMAT à Saint-Maurice-Les-Brousses. Frais divisés par trois.
- Un permis de construire a été déposé au lieu-dit Chautardie.

➤ *Alain DELPUECH*

Rappelle qu'il est urgent d'intervenir sur les routes, des trous importants à certains endroits doivent être comblés très rapidement.

Fin de séance 9h30

